

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 10 Avril 2018 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Gérard BONATO - Line SKORKA - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ - Annie
LEVREY-DELON – Evelyne FREY – Nadine FRESSE - Thierry VOIGNIER – Daniel
THIERY - Jean-Yves BOITTE – Daniel MALE - Stéphanie FERRY – Renée BALY -
Aurélien BANSEPT.

Absents excusés : Sarah GRIVEL, Christophe BERNASCONI, Gérard GEORGES.

Absent : François MARCHAL,

Procurations : Sarah GRIVEL à Marie-Line THEIS, Christophe BERNASCONI à Thierry VOIGNIER,
Gérard GEORGES à Jean GRANDPRE.

1. COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Compte de Gestion de la Commune dressé par Monsieur le Percepteur de Senones.

2. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, 21 voix pour et 1 abstention (le Maire ne participe pas au vote) :

Approuve le Compte Administratif de la Commune Exercice 2017, arrêté comme suit :

•	<u>DEPENSES</u>	
➤	Investissement.....	814 356.32 €
➤	Fonctionnement.....	1 854 776.40 €
•	<u>RECETTES</u>	
➤	Investissement.....	694 678.29 €
➤	Fonctionnement.....	2 452 979.83 €

✚ Excédent de Fonctionnement : 598 203.43 €

✚ Déficit d'Investissement : 119 678.03 €

Le résultat global de l'Exercice 2017 du Budget Commune représente un excédent global d'un montant de 478 525.40 €.

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de 598 203.43 € à la section d'investissement (1068 Affectation des Réserves).

4. AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter la somme de 119 678.03 € au chapitre 001 (Déficit d'investissement).

Le déficit d'investissement capitalisé est de : - 272 543.54 €.

5. VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE – EXERCICE 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Arrête pour l'exercice 2018 les taux d'imposition suivants :

•	Taxe d'Habitation	15.49 %
•	Foncier Bâti	6.59 %
•	Foncier non Bâti	15.70 %
•	Cotisation Foncière des Entreprises :	

6. BUDGET PRIMITIF – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le Budget de la Commune Exercice 2018, arrêté comme suit :

•	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
➤	Dépenses	2 272 608.30 €
➤	Recettes	2 272 608.30 €
•	<u>INVESTISSEMENT</u>	
➤	Dépenses	1 829 051.83 €
➤	Recettes	1 829 051.83 €

7. COMPTE DE GESTION – BUDGET FORÊT – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Compte de Gestion de la Forêt dressé par Monsieur le Percepteur de Senones.

8. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET FORÊT – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (le Maire ne participe pas au vote) :

Approuve le Compte Administratif de la Forêt Exercice 2017, arrêté comme suit :

•	<u>DEPENSES</u>	
➤	Investissement.....	4 740.82 €
➤	Fonctionnement.....	84 824.31 €
•	<u>RECETTES</u>	
➤	Investissement.....	44 794.75 €
➤	Fonctionnement.....	92 765.69 €

✚ Excédent de Fonctionnement de : 7 941.38 €

✚ Excédent d'Investissement de : 40 053.93 €

Résultats antérieurs :

Excédent de Fonctionnement 114 395.70 €, soit un excédent capitalisé de 122 337.08 €.

Excédent d'investissement capitalisé de 29 666.93 €.

9. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – BUDGET FORET – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de 122 337.08 € de la manière suivante : 99 337.08 € à la section de fonctionnement (002 Excédent de Fonctionnement) et 23 000 € à la section d'investissement (1068 affectation des réserves).

10. AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT – BUDGET FORET – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter la somme de 29 666.93 € au chapitre 001 (Excédent d'investissement).

11. BUDGET PRIMITIF – BUDGET FORET – EXERCICE 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Budget de la Forêt Exercice 2018, arrêté comme suit :

•	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
➤	Dépenses	115 437.08 €
➤	Recettes	115 437.08 €
•	<u>INVESTISSEMENT</u>	
➤	Dépenses	52 666.93 €
➤	Recettes	52 666.93 €

12. COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Compte de Gestion du Service des Eaux dressé par Monsieur le Percepteur de Senones.

13. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET EAU – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (le Maire ne participe pas au vote) :

Approuve le Compte Administratif du Service des Eaux Exercice 2017, suivant :

•	<u>DEPENSES</u>	
➤	Investissement.....	127 957.17 €
➤	Fonctionnement.....	218 714.86 €
•	<u>RECETTES</u>	
➤	Investissement.....	188 942.87 €
➤	Fonctionnement.....	360 409.82 €

✚ Excédent de Fonctionnement de 141 694.96 €,

✚ Excédent d'investissement de 60 985.70 €,

Excédent global de clôture de 202 680.66 €,

Excédent global d'investissement capitalisé de 159 920.07 €.

14. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – BUDGET EAU – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de 141 694.96 € à la section d'investissement (1068 Affectation des réserves).

15. AFFECTATION DES RESULTATS D'INVESTISSEMENT – BUDGET EAU – EXERCICE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'investissement d'un montant de 159 920.07 à la section d'investissement (001 Excédent d'Investissement).

16. BUDGET PRIMITIF – BUDGET EAU – EXERCICE 2018.

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Budget Eau Exercice 2018, arrêté comme suit :

•	<u>DEPENSES</u>	
➤	Investissement.....	520 782.24 €
➤	Fonctionnement.....	340 167.21 €
•	<u>RECETTES</u>	
➤	Investissement.....	520 782.24 €
➤	Fonctionnement.....	340 167.21 €

17. AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT RELATIVE A LA CONTRIBUTION A LA COMMUNE DE RAON L'ETAPE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CASERNE DES SAPEURS POMPIERS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a décidé de soutenir financièrement les travaux de restructuration de la caserne des sapeurs-pompiers de Raon l'Etape. Le premier acompte d'un montant de 59 710.77 € a été versé en 2016, le deuxième du même montant a été versé en 2017. Monsieur le Maire propose d'amortir la somme sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'amortissement sur quinze années de la subvention d'équipement de 59 710.77 € versée à la Commune de Raon l'Etape au titre de l'année 2017 pour les travaux de restructuration de la caserne des Sapeur-Pompiers.

18. AMORTISSEMENT DE DEUX SUBVENTIONS EMANANT DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ATTRIBUEE POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU AU COURS DE L'ANNEE 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'amortissement sur dix années de deux subventions perçues en 2017 de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un montant de 14 060.50 €.

19. TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDES SUIVIES DE TRAVAUX DORENAVANT TERMINEES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le transfert vers les programmes d'investissement des frais d'études suivis de travaux, pour un montant de 11 031.57 €

20. AVENANT NUMERO 1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BOURG RUE DE SAINTE ODILE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°1 concernant l'alimentation des candélabres à partir de la fouille principale, pour un montant supplémentaire de 8 102.40 € H.T.

21. ACTE DE SOUS TRAITANCE AU MARCHE DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'acte de sous-traitance au marché de travaux de la toiture de la sacristie avec la société SARL LEONARD Denis d'Uxegney pour le compte de la société HACHAIR.

22. RATIFICATION DU DEVIS RELATIF A LA TONTE DES ABORDS SU STADE POUR L'ANNEE 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le devis de l'entreprise OH PAYSAGE STIVALIEN pour la tonte du stade et des abords pour un montant de 4 355 € H.T, soit 5 226 € T.T.C.

23. POSITION SUR LA DELEGATION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide de ne pas déléguer la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

24. RATIFICATION DU BAIL RELATIF A LA LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL 8, COUR DES MOINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du bail de location d'un logement communal à Monsieur Cyrille HOUSSEMAND, à compter du 1^{er} Avril 2018, pour une durée de 3 ans et un loyer mensuel de 286.30 € (dont 15 € de charges d'électricité et d'entretien des communs).

25. CONVENTION AVEC SNCF GARES ET CONNEXIONS POUR OCCUPATION D'UN TERRAIN A USAGE DE PISTE CYCLABLE « VOIE VERTE ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec la SNCF pour l'occupation d'un terrain à usage de piste cyclable, avant cession à la Commune, pour une durée maximum de 5 ans, pour un montant annuel de 227.20 € H.T.

26. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES POUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COURRIERS ET COLIS DE LA MEDIATHEQUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de remboursement avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'affranchissement du courrier et des colis concernant la Médiathèque, service intercommunal.

27. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DE LA DEODATIE POUR LA COMMANDE D'UN KIT DEFIDEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec le Pays de la Déodatie pour l'acquisition d'un kit Défi-DEO, pour équiper l'école maternelle de Pajailles, pour un montant estimé de 1 657.40 € T.T.C.

28. PROGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – ANNEE 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions Messieurs Jean-Yves BOITTE et Aurélien BANSEPT ne prenant pas part au vote :

Approuve une partie du programme de travaux établi par l'Office National des Forêts de la manière suivante :

- ✓ Travaux de maintenance pour 350 € H.T,
- ✓ Travaux sylvicoles pour 5 317 € H.T.

Précise que les travaux d'infrastructure seront réalisés par les services techniques de la Commune.

29. VALIDATION DES POINT D'EAU INCENDIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le plan d'Identification des 76 Points d'Eau Incendie répartis entre 56 poteaux et 20 points d'eau naturels sur le territoire de la Commune.

30. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et après la décision du conseil d'école :

Approuve le retour à la semaine de 4 jours de classe et les horaires suivants :

- Clairefontaine : 8h10/11h10 et 13h10/16h10,
- Vivier : 8h20/11h20 et 13h20/16h20,
- Pajailles : 8h30/11h30 et 13h30/16h30.

31. PROCEDURE D'EXPULSION A L'ENCONTRE D'UN LOCATAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL, SUITE A IMPAYES DE LOYER.

Considérant les impayés de loyer du locataire du logement communal 6, Place de la résistance, pour un montant cumulé de 14 607.86 € et les tentatives de recouvrement de ces impayés, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire indélicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire du logement, 6 Place de la Résistance,

Décide de mandater Maître PICOT Pierre-Yves, huissier de justice à Saint-Dié.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.

32. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
Approuve le compte rendu de la dernière séance.

33. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- A.G des Amis du Ban le samedi 21 Avril 2018 à la salle René BERNASCONI.
- Exposition de peinture, dessin et patchwork les samedi 05 et dimanche 06 Mai 2018 à la salle des fêtes Edmond CUNIN.
- Fête de printemps le Dimanche 06 Mai 2018 dans le parc de la Résidence « La Valdange ».

Séance levée à 21 heures 30
